



Crêches-sur-Saône

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 071-217101500-20260420-2026\_27-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 20 avril 2026

**En exercice :** 23

**Présents :** 20

**Excusés :** 3

**Absents :** 0

**Date de la convocation :**

15/04/2026

**Président de séance :**

Valentin CARRERAS

**Secrétaire de séance :**

Valérie BOUILLOUX

**Rapporteur :** Valentin CARRERAS

**N° interne de l'acte :** 2026-27

lundi 20 avril 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS .

### Membres présents :

Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Annick GUYON, Pierre SIGNORET, Vincent THIBERT, Valérie BOUILLOUX, Corinne CONDEMINE, Emilie DAILLY, Eric FOREST, Aurélie BARRAT, Lucien MILLOT, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Océane FERREIRA NUNES, Bekrih KRASNICI, Christine VAZ, Luc GIROUX, Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

Julien STOYE (donne pouvoir à : Vincent THIBERT), Pascal DUCROUX (donne pouvoir à : Valentin CARRERAS), Sébastien JAILLET (donne pouvoir à : Emilie DAILLY)

### Membres Absents :

### **Objet: Modification de la délibération du 20 mars 2026 relative à l'élection des membres du CCAS**

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Par ailleurs, le maire rappelle que conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, le maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération en date du 20 mars 2026, à 4 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Considérant qu'il convient de porter à 8, au lieu de 4, le nombre de membres élus.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS au scrutin

secret.

Les listes de candidats sont les suivantes :

<b>Liste N° 1</b>	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
CCAS	Mme	CURAILLAT	Françoise
	M.	SIGNORET	Pierre
	Mme	VAZ	Christine
	M.	THIBERT	Vincent
	Mme	FERREIRA NUNES	Océane
	Mme	DE COMBRUGGE	Claire
	Mme	BOUILLOUX	Valérie
	Mme	CARREIRO	Céline

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

-nombre de bulletins : 23

-nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

-nombre de suffrages exprimés : 21

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide:**

- **De déclarer** élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Crêches-sur-Saône.

Le Secrétaire de séance,  
Valérie BOUILLOUX



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire,  
Valentin CARRERAS

